



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 DECEMBRE 2022  
2022/117

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi sept décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	27

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, M Robert ACQUITTER, Mme Marie-Renée BIZET, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Laurent LELIEVRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, Mme Irène AMATO, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, M. Denis SEBILO , Mme Huguette ROSIER .

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à Mme Irène AMATO), M. Laurent GIRARD (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE), M. Yannick DANIEL (pouvoir à M Michel CADIET) , M. Romain LAUNAY, Mme Michelle GUILLEUX

Secrétaire de séance : Mme C. BERTHO

TARIFS CIMETIERES 2023

Rapporteur : Christelle CHASSÉ

Madame la Maire rappelle qu'il convient de réviser les tarifs de concessions du cimetière d'Herbignac (Bourg et Pompas).

Elle propose un maintien des tarifs de 2022 pour 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Affaires générales Communication et Information du 17 novembre 2022 ;

VU l'avis de la commission Finances, Personnel et Vie économique du 22 novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal doit, chaque année, fixer les tarifs cimetière pour l'année suivante,

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

♦ **D'ADOPTER** les tarifs suivants :

Tarifs Cimetière		2023
<b>Prestation</b>		
Vacation funéraire		20 €
Préparation cuve et fermeture		31 €
<b>Fournitures</b>		
Boîte à ossements (fournie par les services techniques)		facture fournisseur
Caveau (1, 2 ou 3 places)		
Case au Columbarium		
Cave-urne		
Equipement réattribué		
Jardin du souvenir (plaque et gravure)		
<b>Concessions</b>		
<b>Concession enfants (1m<sup>2</sup>)</b>		
	15 ans	100 €
	30 ans	200 €
<b>Concession adultes (2 m<sup>2</sup>)</b>		
	15 ans	230 €
	30 ans	410 €
<b>Concession Columbarium</b>		
	15 ans	230 €
	30 ans	410 €
<b>Concession cave urne</b>		
	15 ans	230 €
	30 ans	410 €
Jardin du souvenir		gratuit

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le  
Et de la publication, le

Pour extrait certifié conforme  
La Maire,  
Christelle CHASSÉ

